



Personnels OGEC double peine ! Non à une deuxième journée de solidarité camouflée !

**Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

**Communiqué du 10
octobre 2023**

Lors de la négociation de la Convention Collective de 2015 le temps de travail des personnels OGEC toutes catégories a été augmenté, en comptant la journée de solidarité puisque seuls 10 jours fériés ont été retranchés alors que le Code du Travail stipule qu'il y a 11 jours fériés. FO n'avait pas signé.

Aujourd'hui c'est la Convention Collective d'avril 2022 (IDCC 3218), signée par la CFDT, la CFTC et le SPELC qui s'applique.

FO, revenue à la table des négociations en janvier 2022 n'a pas pu rediscuter ce qui avait déjà été négocié en son absence. Il fallait signer avant une reprise éventuelle des négociations.

Inacceptable pour FO.

Or, que découvrons-nous dans cette nouvelle Convention Collective ?

Une augmentation de 7 heures de travail de plus par an, au nom soi-disant de l'intégration de la journée de solidarité, qui était déjà incluse dans l'ancienne Convention Collective.

FO demande le retour a minima au temps de travail de la convention collective de 2015 !

Comment les syndicats autour de la table des négociations à l'époque où nous avons été évincés ont-ils pu accepter ça ?